

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mil dix-neuf le deux du mois de mai à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de NASSIET, sous la présidence de M. Patrick CAMPET, Maire de NASSIET, dûment convoqués le 20/04/2019.

Présents : Patrick CAMPET, Maire, Karine LAPOS, Maire-Adjoint, Nicolas PAVIOT, Loïc TOUYAROT Jean-Claude DUCAU, Catherine TOUYAROT, Laetitia DUCROCQ Grégory VIGNEAU, Maria AMADO LARANJEIRO. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Olivier JAGER

Le secrétariat a été assuré par : Laetitia DUCROCQ

Nombre de Membres en exercice : 10

Nombre de Membres présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 09

Ordre du jour :

- Approbation du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Annulation décision du Maire
- Fermeture classe école de Nassiet
- Vœu AMF pour le système de santé
- Elections Européennes
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l’article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d’un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Laetitia DUCROCQ est désignée pour remplir cette fonction qu’elle accepte.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2019

Le procès-verbal du 29/03/2019 est approuvé à l’unanimité.

1. SCOT (délibération 2019-14)

M. le Maire présente au Conseil Municipal la délibération du Comité Syndical du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural (PETR) Adour Chalosse Tursan en date du 25 mars 2019, arrêtant le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Conformément à l’article R.143-4 du code de l’urbanisme, l’avis des Conseils Municipaux du P.E.T.R. doit parvenir au Président dans les trois mois suivant la notification de l’arrêt du projet de SCOT.

En conséquence, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’émettre un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et charge M. le Maire d’en informer M. le Président du PETR.

2. Annulation décision du Maire 2018-024 (délibération 2019-015)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la décision n° 2018-024 du 11/01/2019 concernant l’emprunt pour le transfert de l’assainissement Les Hauts de Deyteilles au Syndicat des Eschourdes d’un montant de 71 410 € fait l’objet d’un recours.

En effet, cette décision réellement prise en date du 27/11/2018 a été datée par erreur au 11/01/2019. Il s’agit d’une erreur matérielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retirer cette décision du 11/01/2019 et demande d'annuler le recours pour erreur matérielle de date de décision. La décision du 27/11/2018 devra être envoyée au contrôle de légalité pour régularisation.

3. Ester en justice (délibération 2019-016)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, la décision prise par le Directeur Administratif des Services de l'Education Nationale, en date du 12 mars 2019, de supprimer une classe à l'école de Nassiet.

Suite à cette décision, le Conseil Syndical du SIVU Le Luy de France, lors de sa réunion du 13 avril 2019, a décidé d'intenter une action en référé auprès du Tribunal Administratif de Pau, afin de la faire invalider.

Pour cela, en plus du SIVU Le Luy de France, les communes de Nassiet, Castaignos-Souslens et Momuy devront être requérantes.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser dans ce sens à ester en justice au nom de la commune de Nassiet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ester en justice pour présenter les requêtes de suspension et annulation de la décision du D.A.S.E.N. de fermer une classe à Nassiet auprès du Tribunal Administratif de Pau.

4. Vœu AMF pour le système de santé

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou

territoriale, le conseil municipal de NASSIET souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de NASSIET demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de NASSIET autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Questions diverses

- Elections Européennes

Tableau de tenue du bureau de vote :

HORAIRES	PRESIDENT	HORAIRES	ASSESEURS	
8H - 11H00	CAMPET Patrick	8H00 - 10H30	Grégory VIGNEAU	Loïc TOUYAROT
		10H30 - 13H00	Laëtitia DUCROCQ	Maria LARANJEIRO
11H00 - 16H00	LAPOS Karine	13H00 - 15H30	Jean-Claude DUCAU	Nicole DUCAU
16H00- 18H00	CAMPET Patrick	15H30 - 18H00	Cathy TOUYAROT	Monique CAMPET

- M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'Antoine Garrigues, marcheur déficient visuel, dans son tour des Landes, arrive à Nassiet vendredi 03 mai à 11h30. Il sera

accueilli à l'école de Nassiet où il déjeunera avec les enfants et les professeurs. Ensuite, l'après-midi, il proposera une intervention auprès des enfants. Le lendemain, il participera à la randonnée pédestre. M. Grégory Vigneau propose de l'héberger chez lui et l'accompagnera lors de la randonnée.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura un concert en l'église de Nassiet le samedi 11 mai à 20h30 avec les chorales Les Coméloidiens de Sault-de-Navailles et DOREMI du FAPI des Luys, au profit de l'association Retina France. Entrée libre.
- La cérémonie du 08 mai aura lieu à 11h30.
- Demandes de réservation du foyer municipal par Mme Lopez Audrey pour les 11 et 12 mai et par Mme Nadine Beauzet pour les 24 et 25 mai.
- Le Conseil Communautaire du 09 mai se déroulera à Nassiet au foyer municipal à 20h30.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la CCCVL et le SIETOM de Chalosse, proposent la mise en place de containers pour les ordures ménagères, d'une capacité de 5 m³. Ils pourraient être implantés dans les bourgs, uniformiseraient le territoire, s'intégreraient mieux dans le paysage et pourraient ainsi remplacer 5 containers à roulettes traditionnels. Au vu de la répartition de ces derniers dans notre agglomération, le Conseil Municipal choisit le statu quo.
- Compte rendu du Conseil Communautaire du 11/04/2019.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'élaboration du PLUI-H connaît des difficultés importantes dues à l'arrêt d'activité du cabinet URBAM. Le cabinet ETEN Environnement, collaborateur d'URBAM, va reprendre le dossier à son compte, mais devra s'adosser à un nouveau cabinet d'urbaniste pour continuer le projet, ce qui va entraîner des retards conséquents.
- M. Vigneau fait le point sur ses interventions à l'école de Nassiet et son projet pédagogique de fabrication du panneau « Ecole Vincent Moulia » auprès des enfants. La dernière intervention a eu lieu le 30 avril et la prochaine se déroulera le 14 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.